

Newsletter 02/2021

Editorial

Fribourg, le 22 décembre 2021

Intégration de la médiation administrative à l'Autorité

A partir du 1er janvier 2022, notre Autorité comprendra un nouveau domaine : comme décidé par le Grand Conseil dans sa session d'octobre, la médiation administrative sera intégrée administrativement à l'Autorité. La médiation administrative a été mise en place début 2017 et elle a pour mission de prévenir et régler à l'amiable les conflits entre les administré-e-s et les autorités administratives du canton de Fribourg. « Je suis une tierce personne impartiale entre les administré-e-s et les autorités cantonales qui renseigne sur la manière de procéder en matière administrative et qui sert d'intermédiaire lors de différends pour prévenir un conflit ou pour chercher une solution à l'amiable », souligne Annette Zunzer Raemy, actuelle médiatrice cantonale.

L'Autorité s'appellera en conséquence à partir de l'année prochaine Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM).

Nous souhaitons la bienvenue à la médiatrice cantonale et nous nous réjouissons de cette future collaboration.

10 ans de la transparence

La loi sur l'information et l'accès aux documents LInf est entrée en vigueur en 2011. Nous avons mandaté l'Institut du Fédéralisme afin de mener une réflexion approfondie et indépendante sur les effets de cette loi. Cette réflexion a abouti à une publication qui peut être commandée [ici](#). Elle sera disponible sur le site de l'ATPrDM début 2022. Un colloque a eu lieu le 9 décembre 2021 qui a permis de discuter les acquis dus aux 10 ans de la LInf et ce qu'il reste encore à faire. Les interventions du colloque peuvent être consultées [ici](#).

En résumé, les articles de la publication et les échanges du colloque donnent une image plutôt positive de la LInf dans son ensemble. La loi est de plus en plus utilisée, surtout via le droit d'accès.

Révision de la loi, social pass et numéro AVS

L'avant-projet de la révision de la loi cantonale sur la protection des données (LPrD ; RSF 17,1) a été mis en [consultation par le Conseil d'Etat en décembre 2019](#). Les travaux de révision de la loi cantonale ont repris fin novembre 2021.

Dans le cadre d'une procédure d'établissement des faits lancée à l'encontre des sociétés exploitant l'application « SocialPass » (utilisée dans toute la Suisse pour lutter contre la pandémie) suite à des demandes de citoyens et de médias, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) a identifié plusieurs lacunes au regard de la législation sur la protection des données. Dans son [rapport](#), le PFPDT a émis dix recommandations.

Lors de sa séance du 17 novembre 2021, le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS) au 1er janvier 2022 et adopté les dispositions d'exécutions y relatives. Cette modification de la LAVS permet aux autorités d'utiliser systématiquement le numéro AVS comme identificateur de personnes dans la mesure où l'exécution de leurs tâches légales le requiert. Pour accéder aux informations de l'Office fédéral des assurances sociales concernant l'utilisation étendue du numéro AVS, cliquer [ici](#).

Nous vous remercions pour votre attention et vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, de douces fêtes de fin d'année.

Laurent Schneuwly, Président de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données

Martine Stoffel, préposée à la transparence

Florence Henguely, préposée à la protection des données

Actualités

[Arrêt du Tribunal cantonal : transparence également liée à la comptabilité](#)

[Intégration de la médiation administrative à l'ATPrD](#)

[Le Conseil fédéral interrompt le projet de création d'un répertoire central des documents officiels](#)

[Ouverture de la consultation concernant la révision de l'ordonnance sur la protection des données](#)

[Avis de droit du 17 septembre 2021 de l'Office fédéral de la justice sur l'US CLOUD Act](#)

[Sécurité de l'information et sécurité informatique : guides des bonnes pratiques à l'attention des communes fribourgeoises](#)

Littérature choisie

[10 ans Llnf Fribourg : la mise en œuvre du principe de transparence dans le canton de Fribourg – quelques aspects choisis, PIFF N°15, ed. Bernhard Waldmann, Florian Bergamin](#)

[10 ans de la transparence – un aperçu des recommandations, Martine Stoffel et Simon Gasser, RFJ 2020](#)

[Devoir d'assistance et d'organisation de l'organe public lors d'une demande d'accès à des documents officiels, Martine Stoffel et Yann Vöchting](#)

Consultations

[Prises de position de la Commission](#)

[Avant-projet d'Ordonnance relative à la Loi fédérale sur la protection des données](#)

[Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques](#)

[Avant-projet d'ordonnance relative aux aéronefs sans occupants d'un poids inférieur à 30kg](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette Newsletter, nous vous prions de contacter notre [secrétariat](#).

—

**Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz ÖDSB**